

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 AVRIL 2023**

Nombre de Conseillers : 15

En Exercice : 14

Présents : 11

Pouvoirs : 3

Votants : 14

L'An Deux Mille Vingt-Trois et le Treize Avril, les membres du Conseil Municipal de la commune de CUQ-TOULZA se sont réunis en séance ordinaire à 20 H 30, après convocation légale, sous la Présidence de M. Jean-Claude PINEL, Maire.

Date de la Convocation adressée aux Conseillers Municipaux : le 07/04/2023.

Étaient Présents : M. Jean-Claude PINEL, M. Pierre HERAILH, M. Gérard BOUISSON, M. Michel BATUT, M. Jean-Claude NOURET, M. Didier JANSON, M. Serge CLERGEAU, M. André HEBRARD, Mme Nathalie BARDOU, Mme Anne-Charlotte BARLERIN, M. Philippe JACQUIER.

Le quorum est atteint.

Absents ou Excusés :

Pouvoirs : M. Frédéric BASTIEN ayant donné pouvoir à M. Gérard BOUISSON.

Mme Sylvie GAY ayant donné pouvoir à M. Jean-Claude PINEL.

Mme Florence PENA ayant donné pouvoir à M. Michel BATUT.

Secrétaire de Séance : M. Gérard BOUISSON.

L'ensemble des sujets abordés lors de la séance sont projetés par le vidéoprojecteur sur l'écran prévu à cet effet.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures et 30 minutes et demande au conseil municipal de se prononcer sur le procès-verbal de la réunion du 29 mars 2023. Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Décisions prises en vertu du pouvoir de délégations au Maire :

M. le Maire informe le conseil municipal des décisions qu'il a prises depuis la dernière réunion en vertu des délégations qui lui sont consenties.

1 – Signature de la proposition de contribution concernant la rénovation de l'éclairage public (60 luminaires) en lien avec le Fonds vert (montant net de la contribution globale : 17 370,00 €).

2 – Signature de la proposition d'honoraires de la SARL NG INGENIEUR CONSEIL pour un montant de 5 900,00 €HT concernant la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation du clocher.

3 – Arrêté d'alignement concernant la route de Vinouze.

L'arrêté d'alignement individuel ainsi que le procès-verbal de délimitation du géomètre ont été transmis aux propriétaires riverains. Le devis du géomètre s'élève à 6 336 €TTC auquel s'ajouteront les frais d'avocats estimés à 2 000 €.

Vote des taxes locales 2023 :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le taux des taxes locales pour l'année 2023 comme suit et rappelle que les bases sont notifiées tous les ans par les Services Fiscaux.

	Bases 2023	Taux	Produit fiscal attendu
Taxe d'habitation (TH)	84 815 €	12,38 %	10 500 €
Taxe foncière bâtie (TFB)	644 300 €	49,31 %	317 704 €
Taxe foncière non bâties (TFNB)	67 700 €	86,07 %	58 269 €
Total			386 473 €
Allocations compensatrices			7 534 €
Effet du coefficient correcteur			- 85 045 €
Total des ressources fiscales prévisionnelles pour 2023			308 962 €

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 1 voix contre :

- VOTE les taux d'impositions pour l'année 2023 comme indiqués ci-dessus.

Budget Primitif 2023 de la Commune :

Monsieur le Maire donne lecture des différents chapitres du Budget de la Commune et informe le Conseil Municipal que le budget est équilibré en recettes et en dépenses :

- à la somme de 766 598,43 € en section de fonctionnement
- à la somme de 691 293,98 € en section d'investissement

Les principaux projets d'investissement sont : la réfection du clocher de Cuq-Château, le mur du cimetière, l'aménagement du local Poste et ADMR, l'éclairage des bâtiments publics et des terrains de sport, la vidéoprotection de la plaine des sports, l'aménagement d'un sentier de mobilité douce, les travaux de voirie au chemin de Bel Air et de sécurisation de l'impasse du 19 mars 1962, l'étude pour la rénovation de la salle des fêtes.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents :

- ADOPTE le budget primitif 2023 de la commune.

Budget Primitif 2023 du Service Assainissement :

Monsieur le Maire donne lecture des différents chapitres du Budget Assainissement et informe le Conseil Municipal que le budget est équilibré en recettes et en dépenses :

- à la somme de 137 950,70 € en section de fonctionnement
- à la somme de 119 787,25 € en section d'investissement

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents :

- ADOPTE le budget primitif 2023 de l'assainissement.

Choix du prestataire pour l'étude urbaine et de pré-programmation (projet de l'ancienne scierie) :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que trois candidats ont proposé une offre pour l'étude urbaine et de pré-programmation concernant le projet de l'ancienne scierie : VALORIS GEOMETRE EXPERT, IDTEC Projets de ville et AR357, suite à la consultation des entreprises qui s'achevait au 10 mars 2023. Les trois candidats ont été invités pour un oral de présentation de leur offre le 27 mars 2023. La commission « Ancienne scierie » a analysé les trois offres et propose de retenir le candidat suivant : AR 357. L'offre s'élève à un montant de 23 240,00 €HT pour la mission de base et à un montant de 6 400,00 €HT pour la tranche optionnelle.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix pour, décide de :

- SELECTIONNER l'offre de l'entreprise AR 357 pour l'étude urbaine et de pré-programmation ;
- RETENIR la mission de base pour un montant de 23 240,00 €HT ;
- NE PAS RETENIR la tranche optionnelle ;
- AUTORISE le Maire à signer le marché avec l'entreprise AR357.

Lancement de la consultation – Travaux de réparation du clocher de Cuq-Château :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise NG INGENIEUR CONSEIL a réalisé le diagnostic pathologique du clocher de l'église. La proposition d'honoraires de la SARL NG INGENIEUR CONSEIL pour la mission de maîtrise d'œuvre a été signée par M. le Maire en vertu du pouvoir de délégations du Conseil Municipal au Maire. Considérant cela, le Maire propose de débiter la consultation des entreprises en vue des travaux de rénovation du clocher de Cuq-Château.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix pour, décide de :

- LANCER la consultation des entreprises pour les travaux de rénovation du clocher de Cuq-Château ;
- AUTORISE le Maire à contacter la SARL NG INGENIEUR CONSEIL pour établir le dossier de consultation des entreprises et lancer la consultation.

Lancement de la consultation – Etude pour la rénovation de la salle des fêtes :

Pour donner suite à l'information évoquée lors du dernier conseil municipal concernant la nécessité de réaliser des travaux de rénovation énergétique à la salle Jacques Prévert, M. le Maire propose au Conseil Municipal de débiter une étude afin de connaître quels types de travaux seraient envisageables et permettraient de réduire la consommation énergétique de ce bâtiment.

M. le Maire rappelle que la commune pourrait prétendre à une aide de l'Etat dans le cadre du Fonds Vert et de la DETR, du Conseil Régional de l'Occitanie et du Conseil Départemental du Tarn, et qu'il y a lieu d'estimer les travaux à effectuer pour faire les demandes de subventions correspondantes.

Cette étude serait établie dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre, en demandant une tranche ferme (jusqu'à l'avant-projet définitif) et une tranche optionnelle (de la rédaction du permis de construire au suivi des travaux et aux opérations de réception).

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix pour, décide de :

- LANCER la consultation pour la maîtrise d'œuvre du projet de rénovation énergétique de la salle Jacques Prévert ;
- AUTORISE le Maire à déposer un dossier de consultation des entreprises sur le portail des appels d'offres de l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn.

Autres sujets abordés :

- Lecture d'un courrier des habitants du Cuq-Château concernant la fréquentation de véhicules poids-lourds et la circulation. Le Maire et les adjoints vont se rendre sur place.
- Lecture du compte-rendu du comité syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Montagne Noire avec le vote des budgets.
- Distribution d'un courrier concernant l'étude sur le réseau d'assainissement collectif.
- Réflexion sur la sécurisation de l'impasse du 19 mars 1962 le long de la salle Jacques Prévert.
- Réflexion sur les emplacements des aires de jeux.
- Lien vers le nouveau site internet de la mairie de Cuq-Toulza : <https://commune-de-cuq-toulza.neopse-site.com/fr/>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 55.

Le présent procès-verbal sera arrêté lors de la prochaine séance et signé par le Maire et le Secrétaire.

Le Maire,



La Secrétaire de Séance,

